

Votre enfant veut se
porter candidat au
Conseil municipal des
Jeunes de Fronton.

Quelle belle initiative !

Si vous souhaitez
connaître mieux le CMJ
et les missions des
jeunes élus, contactez
Mme Karine Barrière,
maire adjointe et
responsable du CMJ.

karine.barriere@mairie-fronton.fr

Jeunes cit●yens
parce que vos
idées comptent,
ENGAGEZ-V●US
POUR LA VILLE !

DOSSIER DE CANDIDATURE



Fiche de renseignements du candidat

Tout enfant présent au CMJ est placé sous la responsabilité de la Mairie de Fronton. Merci de bien vouloir remplir les informations ci-dessous

Nom et prénom du candidat : Classe :

Date de naissance : / / École :

Coordonnées des responsables légaux

Nom et prénom du père :

Adresse Mail :

Numéro de téléphone portable/fixe :

Adresse :

Nom et prénom de la mère :

Adresse Mail :

Numéro de téléphone portable/fixe :

Adresse :

Mon enfant bénéficie d'un P.A.I (Protocole d'Accueil Individualisé) : **Oui** ☐ **Non** ☐
Si oui, joindre la copie du P.A.I.

Acte de candidature au CMJ

Déclare faire acte de candidature à l'élection du Conseil municipal des Jeunes de Fronton et avoir la disponibilité pour participer aux différentes activités et réunions qui seront décidées.

Date :

Signature du candidat :

Campagne électorale

Pour ta campagne, tu réaliseras par tes propres moyens deux affiches identiques (une pour la mairie, une pour ton école/collège) au format A3.

Autorisation de reproduction et de représentation d'images et de cession de droits

Nom et prénom du jeune :

NOUS SOUSSIGNÉS :

Nom et prénom de la mère :

et demeurant à

Je reconnais être titulaire de l'autorité parentale et agir en accord avec le cotitulaire de l'autorité parentale.

Nom et prénom du père :

et demeurant à

Je reconnais être titulaire de l'autorité parentale et agir en accord avec le cotitulaire de l'autorité parentale.

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et du droit au nom, nous autorisons la Ville de Fronton à photographier, à filmer et à utiliser l'image de notre enfant mineur Ainsi, dans le cadre de l'information, la promotion et de la publicité, nous autorisons la commune à fixer, reproduire et communiquer au public son image. Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par la Ville de Fronton ou être cédées à des tiers, par exemple aux élus de la Ville de Fronton et à la presse, intégralement ou en partie, pour la communication sur :

- les supports imprimés: magazine municipal, lettres aux habitants, affiches
- les réseaux sociaux de la ville et des élus de la ville de Fronton
- le site internet de la ville
- les dossiers et communiqués de presse
- les supports créés pour des projections publiques

Ce droit d'utilisation est consenti à titre gracieux dans les conditions précitées.

Lors d'événements ou de réunions, des médias peuvent être présents. Il appartient aux parents des enfants mineurs présents d'indiquer aux journalistes s'ils ne sont pas d'accord pour les prises de vue.

Pour le bon fonctionnement des commissions et des conseils municipaux des jeunes, les services de la Ville de Fronton et les élus sont amenés à envoyer des convocations et des dossiers par mail. Si vous ne souhaitez pas que vos adresses mails soient visibles aux autres membres du CMJ, nous vous invitons à le signaler auprès du service Enfance.

Fait à

le

Signatures des responsables légaux :

Précédées de la mention "Lu et approuvé"